

Fédération Française de Tennis de Table

Comité Départemental de la Somme

Procès-verbal

**De l'Assemblée Générale ordinaire
Des clubs de la Somme
Du 2 Septembre 2017**

Procès-verbal de l'assemblée générale électorale des clubs de la Somme affiliés à la Fédération Française de Tennis de Table, tenue le 2 Septembre 2017, à la Maison des Sport d'AMIENS, de 15h15 à 17h50, sous la présidence de Yves TATE, Vice-président délégué.

Clubs présents : Amiens STT, Villers-Bretonneux PPC, Amiens LL, Abbeville AC, Eppeville TT, Feuquières en Vimeu TT, Puzeaux AAE, Bouzincourt PPC, Pierrepont Sur Avre USL, Canchy ASC, Flaucourt ASL, Moreuil PPC, Muille PPC, Ville Le Marcelet-Flixecourt TT, Caix Rosières TT, Poix de Picardie USTT, Domart Sur la Luce TT, Allery TT, Dreuil TT, Montdidier PPC, Béthencourt US, Roye PPC, Péronne TT, Longueau ESC, Doullens Bernaville TT, Proyart TT, Fourdrinoy-Cavillon, Boves ASTT, Rue UP, Vauchelles ASV, St Fuscien TT, Vignacourt TT, CD Somme Corpo TT, Ribemont/Ancre TT.

Clubs absents : Mers le Tréport Eu TT, Albert-Bray USOA, Plessier Rozainvillers SC, Friville Escarbotin-Belloy TT, Saint Sauflieu ASL, Blangy-Bouttencourt SEP, Saleux LL, Epagnette AS, Franvillers ATT, Fort Mahon Plage AAE, St Valéry ASTT, Beauval TT, Combles FR, Tincourt Boucly FrC.

1. Pointage des Associations

34 clubs présents (14 clubs absents) sur les 48 clubs du comité de la Somme affiliés durant la saison 2016-2017.

Cela correspond à 99 voix présentes sur 130 voix au total. Le quorum de 66 voix est donc largement atteint et l'assemblée ainsi que l'élection complémentaire peuvent se dérouler normalement.

En préambule de l'assemblée, Yves TATE souhaite la bienvenue aux représentants des clubs. Il présente les personnes à sa table : Marcel GLAVIEUX pour le CDOS, le président de la Ligue Hauts-de-France Jean DOUILLY et Régis RECOUPE (Trésorier du comité). Il excuse l'absence de ??? pour le Conseil départemental, de ??? Conseiller Départemental, ??? CNDS/ DRDJS et ??? Métropole.

Avant de dérouler l'ordre du jour de cette assemblée générale, Yves fait observer une minute de recueillement à la mémoire de tous les pongistes et de leurs proches disparus cette année, avec une pensée particulière pour Michèle GACQUER, l'épouse de Daniel, qui l'a beaucoup aidé dans la gestion sportive du comité.

2. Adoption du dernier PV d'Assemblée Générale

Le Procès-verbal d'Assemblée Générale électorale du 27 août 2016 est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport moral du Président

En qualité de Président délégué sur ces trois derniers mois, Yves souhaite plutôt dresser un bilan de la situation et une réflexion personnelle, puisqu'il aurait appartenu au président en exercice cette saison de présenter le traditionnel rapport d'activité. La Somme a subi une baisse continue du nombre de licenciés depuis 2001, à l'exception de la saison précédente. Cette année encore, il faut composer avec une baisse des effectifs de 50 licenciés (1641 licenciés contre 1691 l'an dernier), mais surtout une baisse inquiétante du nombre de jeunes d'environ 150. Bien sûr, il faut replacer cela dans un contexte national de diminution importante des licenciés, mais Yves souhaite pousser l'analyse au niveau des clubs :

- Il y a de nombreuses associations sans jeunes, et d'autres dont les jeunes ne sont pas inscrits dans les différentes compétitions.
- La licence promotionnelle est encore trop souvent ignorée : de nombreux clubs n'ont aucune licence promotionnelle, alors qu'il faut rappeler le faible coût pour le club.
- Les licences évènementielles, si elles existent, ne sont en fait que des fausses licences qui viennent gonfler les effectifs. Elles ne rapportent rien aux comités et les collectivités ne sont plus dupes. Nous en dénombrons 6, et Yves pose la question à Jean DOUILLY sur la capacité du comité du Nord à obtenir de son côté 4669 licences évènementielles. Il encourage donc les clubs à fournir cette année de nombreuses évènementielles pour masquer notre perte de licenciés.

Plus sérieusement, Yves rappelle que la licenciation permet la vie du comité et souhaite attirer l'attention des clubs sur les coupes budgétaires qui s'annoncent. Les collectivités locales vont devoir diminuer leurs aides au monde sportif (diminution des subventions dès cette année du Conseil départemental de 30%, sans compter les fonds du CNDS qui vont être redirigés vers la préparation des JO de Paris ou vers les associations qui créent des emplois. Les clubs que nous connaissons devront s'adapter.

Yves souligne aussi le retour du comité de la Somme dans l'ancienne ligue des Flandres, aujourd'hui Ligue Hauts-de-France. Il espère que cette collaboration évoluera dans le sens d'une compréhension et d'une estime partagée.

Enfin, il annonce avec la liste de candidatures qu'il a reçu, au nombre de 10 pour 10 postes à pourvoir, une équipe de comité renouvelée et complète, avec un nouveau président élu. Il rappelle que ce sont tous des bénévoles, qui ont le droit, comme les bénévoles de club qui composent l'assemblée, au respect dans l'accomplissement de leurs fonctions. A titre plus personnel, il remercie de leur estime et de leur fidélité les représentants des clubs présents.

4. Présentation du bilan financier 2014 / 2015

Régis RECOUPE présente les comptes relatifs à la saison 2016-2017. Il explique que le Comité Départemental a pu enregistrer une augmentation des subventions, dont il est tenu compte aussi des avances sur la saison écoulée, avec un solde qui sera d'ailleurs plus conséquent sur les comptes de l'an prochain. Toutefois, la tendance ne sera pas à long terme à l'augmentation des subventions. Il faut donc pouvoir compter sur des fonds propres, amenés pour l'essentiel par la licenciation.

Le compte de résultat laisse apparaître cette saison un résultat d'exploitation globalement à l'équilibre, avec un total de produits d'exploitation de 44 133,77€ pour un total de charges d'exploitations de 44 511,78 €. En y intégrant produits et charges financières, le résultat de la saison 2016-2017 est de 473,02 €. Des efforts importants ont été faits sur ne nombreux postes de dépenses.

Il ajoute que la mise à disposition d'un véhicule appartenant au comité va permettre pour cette saison de réduire les coûts des déplacements d'Aline, qui restaient à la charge du club. Le tarif unique passe désormais à 0,32€ du kilomètre.

Les autres tarifs n'ont pas bougé, aucune augmentation n'a été réalisée sur les licences et les droits d'engagements aux différentes compétitions.

5. Rapport des commissaires aux comptes

Bernard NAUJOKS nous commente le bilan financier. Ils rappellent avoir procédé au contrôle en effectuant toutes les diligences nécessaires. Sur le bilan vérifié, clôturé au 30 juin 2017, il constate que le produit d'exploitation reflète la réalité puisqu'il n'y a pas, comme l'année précédente de reprise de provisions. Il y a une baisse des charges d'exploitations conséquentes de plus de 4000 € et une hausse perceptible au niveau des subventions. Ils notent la gestion saine de la trésorerie, en compte sur livret et part sociale. Les comptes annuels tels qu'ils sont présentés à l'assemblée sur le compte-rendu financier sont réguliers et sincères.

6. Budget prévisionnel 2017 / 2018

Régis présente un budget prévisionnel proche du bilan financier réalisé cette année, et s'appuie d'ailleurs sur les subventions, qui sont demandés en 2017 sur des actions de 2017-2018, mais payées l'année suivante. Yves précise toutefois qu'il faudra intégrer rapidement le constat de diminutions de subventions des collectivités.

7. Quitus au trésorier

Le bilan financier 2016 / 2017 ainsi que le budget prévisionnel 2017/ 2018 sont adoptés à l'unanimité des présents.

8. Election complémentaire des membres du Comité Directeur

Un appel à candidature pour compléter le Comité Directeur a été lancé aux clubs en juillet dernier. Le Comité Départemental a reçu 10 candidatures pour 10 postes à pourvoir. Yves rappelle que les candidats seront élus pour 3 ans. La lettre tirée au sort est le M.

Les candidats sont :

PIGOT Didier
POUYEZ Eric
QUENU Stéphane
VAUCHERET Xavier
WIDHEM Pierre
BRARD Philippe
GACQUER Jérôme
GUERIN Christian
LEBORGNE Christophe
LEIGNIER Aurélien

Les candidats se présentent à l'assemblée. L'élection a lieu à bulletins de liste. Trois scrutateurs non candidats sont demandés dans l'assemblée. Daniel GACQUER, Dorothee TRASCU et Vincent KEHREN sont désignés à cet effet et procèdent au dépouillement.

Les 10 candidats sont élus suivant les résultats suivants :

97 voix exprimées sur les 99 voix possibles, 2 abstentions.

PIGOT Didier : 97 voix
POUYEZ Eric : 96 voix
QUENU Stéphane : 97 voix
VAUCHERET Xavier : 96 voix
WIDEHEM Pierre : 97 voix
BRARD Philippe : 97 voix
GACQUER Jérôme : 97 voix
GUERIN Christian : 97 voix
LEBORGNE Christophe : 96 voix
LEIGNIER Aurélien : 93 voix

Les élus du comité et les candidats nouvellement élus se retirent quelques minutes pour convenir du choix du président et du représentant à la fédération.

9. Election du Président du Comité Départemental de la Somme

Yves TATE propose à l'assemblée la candidature de Romain REVAUX et fait procéder à l'élection à bulletin secret, avec les mêmes scrutateurs que précédemment.

94 voix exprimées sur les 99 voix possibles, 5 abstentions.

92 voix POUR
2 voix CONTRE

Romain REVAUX est élu à la présidence du CD Somme TT.

Il commence par remercier Jean-Luc PERPETTE pour son travail pendant ses 17 années de fonction. Il tient aussi à réaffirmer le rôle du comité comme organe de promotion et de développement de notre sport. Le Comité est l'agrégation de l'ensemble des clubs et doit servir de coordonnateur et de stimulateur de projet auprès des clubs, sans quoi rien ne peut se faire, que ce soit pour la licenciation ou pour les compétitions. Il précise que grâce à une équipe conséquente et renouvelée, le Comité doit avoir les moyens de recueillir les besoins de ses membres et les impliquer dans la vie du comité.

Il note que le budget est à l'équilibre, que les finances sont saines, mais qu'il reste impossible de faire des folies. Toutefois, il reste possible de lever des fonds différents par des appels à projets auxquels les clubs doivent répondre. Le Comité pourra alors se proposer tête de réseau auprès du CNDS et ainsi reverser des aides aux clubs dont la structure ne leur permettait pas de faire une demande de projet de 3000€ auprès du CNDS.

C'est pour cela qu'il sollicitera rapidement les clubs pour faire un état des lieux de leurs besoins, de leurs projets, et souhaite une attention particulière des clubs à ces demandes.

Il indique aussi que le site du Comité est régulièrement mis à jour. Philippe BRARD se charge de l'actualiser et en profite pour passer un appel aux clubs qui souhaitent faire la promotion de leurs manifestations ou transmettre des informations. Tous les contributeurs sont les bienvenus.

Romain termine en indiquant qu'il sera aussi le relais des clubs samariens auprès de la ligue en qualité de président de comité et donc de membre de droit du Conseil de Ligue. Il cherchera à cette occasion à défendre les intérêts du comité mais aussi assurer sa pleine intégration au dynamisme dont fait preuve la nouvelle Ligue, afin de réussir cette récente fusion.

10. Election du représentant à la Fédération Française de Tennis de Table

Le Comité Directeur propose de renouveler Yves TATE, suppléé par Romain REVAUX, qui sont élus à l'unanimité par l'assemblée.

11. Election des commissaires vérificateurs pour l'année 2017 / 2018

Suivant la proposition du Comité Directeur, Bernard NAUJOKS et Philippe DEROBERT sont élus à l'unanimité par l'assemblée.

12. Intervention des participants

En attendant la comptabilisation des résultats des différentes élections, Yves a souhaité laissé la parole aux participants dans l'assemblée.

Une question a été soulevée concernant les balles utilisées : Toutes les compétitions organisées par le Comité Départemental doivent se jouer en balles plastique 3 étoiles. Cela inclut toutes les rencontres du championnat par équipes.

Une question est posée par Sonia PILLON sur le critérium fédéral régional et la mise à disposition des balles

Jean DOUILLY explique que les balles sont fournies dans les compétitions organisées par la Ligue Hauts-de-France, ce qui n'est pas le cas pour l'échelon régional du Critérium Fédéral. Il en profite pour revenir sur un point du règlement pour lequel la ligue sera intransigeante et vigilante, à savoir que les balles utilisées lors d'une rencontre par équipe doivent rester les mêmes de l'échauffement à la fin de la rencontre, quel que soit le nombre de balles cassées. Le club doit en fournir en conséquence. Il évoque en détail le cas d'une rencontre de l'année écoulée.

Intervention de Pierre WIDEHEM sur les actions d'Aline

☞ Pierre souhaite partager son expérience avec l'assemblée sur les actions d'Aline dans son club cette saison. Aline prend en charge les entraînements, ce qui est très apprécié des parents, qui remarquent le professionnalisme d'une diplômée d'Etat. Elle prend aussi en charge les animations sur les RPC, ce qui a ramené une augmentation de 10 licences jeunes. Il exhorte l'assemblée à tenter des actions, car les parents sont réceptifs à ce type d'intervention en milieu scolaire.

Intervention de Sonia PILLON sur les défauts de communication, notamment dans les attributions

Elle indique qu'elle n'a jamais de retour sur l'attribution des compétitions par rapport aux propositions effectuées. Effectivement, le Comité ne communique qu'aux clubs effectivement retenus. Jean DOUILLY intervient pour indiquer que les attributions concernant la ligue sont publiées rapidement, et qu'il est donc par conséquent facile de deviner les non-attributions.

Concernant les dysfonctionnements de communication sur deux épreuves du Comité (Finales du Critérium PB et MC, et Critérium Vétérans), il s'agit des seuls oublis de la saison, les informations ayant été données au tour précédent par exemple sans envoi de convocations.

Intervention de Philippe DEROBERT qui se plaint du retard de diffusion des calendriers de deuxième phase de régionale

Jean DOUILLY indique que les poules étaient connues début janvier, 15 jours environ après la fin de la première phase et qu'il semble difficile de faire mieux, ce que conteste Philippe. Il précise d'ailleurs à Jean qu'il est ensuite difficile de pouvoir obtenir la disponibilité de la salle lorsqu'elle est partagée.

13. Allocution des invités

Jean DOUILLY prend la parole en indiquant qu'il devra quitter l'assemblée avant la fin, ayant fait une exception pour le comité de la Somme. En effet, il avait prévu de ne pas participer aux assemblées générales des comités (à l'exception du Comité dans lequel il est membre), mais a souhaité être présent malgré des réunions du comité directeur du Pas de Calais ce jour.

Il souhaite que la présence des départements au sein des ligues continue, car il ne faut pas oublier qu'il y a quelques années, l'existence même des départements était remise en question, les idées parfois peuvent refaire surface. Il apprécie que le Comité de la Somme soit complet mais ne peut passer sous silence le fait que cette élection ne respecte pas la nécessité des postes de féminines et de médecin, de même qu'il regrette la possibilité donnée aux féminines de pouvoir jouer dans les deux championnats la même journée. Il rappelle qu'il reste toujours très pointilleux en ce qui concerne les règlements, de part ses anciennes fonctions fédérales. D'ailleurs, il regrette les déclarations faites sur la faible représentativité de la Picardie, s'étant lui-même impliqué sur le point de règlement de la ligue incluant une place réservée au comité par tranche de 3000 licenciés, ce qui permet à la Somme de bénéficier d'un élu supplémentaire.

Concernant la part financière qui sera reversée au comité, il indique que le Comité a reçu le versement 16 500 € (et environ 45 000 € pour la Picardie dans son ensemble) en fin de saison dernière, ce qui représente une somme conséquente.

Il rappelle aussi que la cohabitation de nos 6 000 licenciés à côté des 18 000 de l'ex Ligue Nord Pas de Calais n'est pas chose aisée et que l'on ne gouverne pas 24 000 licenciés comme on en gouverne 1500. Enfin, il tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'un retour aux sources de la ligue des Flandres de 1965, puisque l'on intègre aussi désormais les autres départements picards.

Il souhaite la pleine réussite de ce nouveau comité et de son président, qu'il recevra en conseil de ligue dès ce lundi 11 septembre.

Marcel GLAVIEUX prend à son tour la parole, d'abord pour féliciter les 3 féminines présentes, mais aussi pour féliciter Yves TATE pour avoir mené à bien la transition. Il félicite le nouveau président, qui semble déjà bien impliqué dans le comité, et souhaite sa pleine intervention dans la nouvelle Ligue.

Il confirme la puissance des structures du Nord-Pas de Calais dans tous les sports y compris les structures CDOS et CROS qui, au moment où l'on subissait une perte de licenciés et de pratiques, ont su se structurer. Une fois passé le stade de la surprise, il reste de bonne chose à tirer de ces différentes fusions.

Il rappelle et confirme aussi le climat de rigueur budgétaire imposé aux collectivités, à l'Etat et par conséquent aux fonds du CNDS, qui développe effectivement de plus en plus de procédure de tête de réseau afin de diminuer le nombre d'interlocuteurs et rationaliser les subventions. Il souhaite une bonne saison à l'ensemble des membres de l'assemblée.

La médaille du Comité est remise par Yves à Marcel GLAVIEUX, pour le remercier de sa présence quasi ininterrompue aux différentes AG du comité, malgré de nombreuses sollicitations extérieures.

Avant de conclure par la remise des récompenses de l'année, Yves souhaite redonner la parole à Régis pour rétablir quelques vérités concernant les chiffres évoqués précédemment. Régis indique en effet que la quote-part qui était versée en 2015 par la ligue était de 18000 € environ, contre 16000 environ en 2016. Ces chiffres sont donc à mettre en perspective avec les 16510 € effectivement versés en 2017 par la ligue Hauts-de-France. En tenant compte de la baisse de licences qui impacte directement la somme, on peut considérer une augmentation d'environ 1000 €.

14. Remise des récompenses

Le Challenge Jacques DERANGERE, qui récompense un dirigeant ou un joueur, est attribué à Philippe DEROBERT, pour sa carrière de dirigeant royen.

Le Challenge Emilienne Hardy récompense le club de POIX DE PICARDIE.

Cette année, le Mérite Départemental (Promotion Michèle GACQUER) est remis à :

- Christian CARTON (dirigeant d'Eppeville)
- Alain DEBUREAUX (dirigeant de Vignacourt)
- Thierry DECLERCK (entraîneur d'Albert)
- Etienne DURAND (arbitre pour Amiens Léo Lagrange)

La Coupe de la Somme Gaston HARDY (Moins de 1200 points) est décernée à ALBERT/ BRAY.

La Coupe de la Somme André DEBOUBERT (Moins de 1800 points) est décernée à PLESSIER ROZAINVILLERS.

La Coupe de la Somme André TROUVE (moins de 2400 points) revient à DREUIL.

La Coupe de la Somme Yves LEFEBVRE (moins de 3000 points) est remise à VILLERS BRETONNEUX.

Une récompense particulière est remise aux clubs de MONTDIDIER et PROYART pour leurs efforts en matière de licenciation cette saison.

15. Clôture de l'Assemblée Générale

Yves remercie tous les représentants de club et leur souhaite une excellente saison. Il souhaite aussi que l'on applaudisse Jean-François OBRY pour les bonnes relations qu'il a entretenues avec le Comité tout au long de sa présidence picarde. Il clôture la présente assemblée.

COMITE DEPARTEMENTAL DE LA SOMME

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTE

Mesdames , Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée lors de la dernière assemblée générale du Comité départemental de la Somme de tennis de table, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 30/06/2017.

Nous avons procédé au contrôle de vos compte annuels en effectuant toutes les diligences que nous avons estimées nécessaires et en fonction des usages en la matière.

Les comptes se rapportant à votre exercice 2016-2017 sont caractérisés par les données suivantes :

- Total du bilan: 101 467,76€ en N contre 100 694,74 en N-1
- Résultat excédentaire : 473,02€ en N contre 7 029,81€ en N-1

Ce dernier appelle un commentaire :

Plusieurs points positifs

1. Les produits d'exploitation 44 133,77€ en N contre 55 042,76€ en N-1 reflète la réalité, il n'y a pas eu de reprise de provision contrairement à N-1 il y avait eu une reprise de provision de 16000€ pour permettre de dégager un résultat excédentaire.

2. Les charges d'exploitation ont baissé : 44 511,78€ en N contre 48 997,86€ en N-1.

3. Une hausse des subventions d'exploitation: 5700€ en N contre 3 424,65 en N-1

Il est à noter la bonne gestion de la trésorerie, cette dernière est placée en compte sur livret et part sociale. Le placement est prudent et sécurisant.

A l'issue des contrôles effectués , nous certifions que les comptes annuels de l'exercice 2017, tels qu'ils vous sont présentés, sont réguliers et sincères.

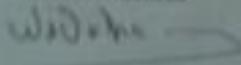
Par ailleurs, les comptes reflètent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que la situation financière de votre patrimoine à la fin de l'exercice clos le 30/06/2017.

La gestion est saine.

Fait à Pontoise le 20 août 2017

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Pierre Wiselmann



Richard Naudin

